

Le Prix du Jeune Écrivain de Langue Française

est un prix annuel destiné à récompenser des oeuvres d'imagination inédites, en prose (nouvelles, contes, récits), écrites en langue française par de jeunes auteurs âgés de 15 à 27 ans.

RÈGLEMENT DU 29^e PRIX

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats devront être nés entre le 1er janvier 1986 et le 31 décembre 1997.

Les anciens lauréats, à l'exception des premiers prix, peuvent être à nouveau candidats s'ils remplissent les conditions d'âge.

Chaque candidat peut adresser au maximum deux textes. Les textes proposés n'auront antérieurement fait l'objet d'aucune publication assortie d'un contrat d'édition. Ils n'auront pas non plus été primés antérieurement par un autre jury.

PRÉSENTATION DES TEXTES

Chaque texte comportera 5 pages au minimum, 20 au maximum.

Il sera composé en Times New Roman, corps 12, interligne double (soit 1 500 caractères environ par page, espaces non compris). Les pages seront numérotées.

Un titre est indispensable.

Pour en respecter l'anonymat, le texte ne doit porter ni nom, ni signature.

FRAIS D'INSCRIPTION

Candidats français (quel que soit leur lieu de résidence) :
15 euros, à joindre au dossier d'inscription sous la forme d'un chèque libellé à l'ordre du Prix du Jeune Écrivain.

Autres candidats : inscription gratuite.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Les textes, quel que soit leur mode de transmission, devront être accompagnés :

. de la photocopie d'une pièce d'identité faisant obligatoirement figurer lisiblement la mention de la date de naissance ;

. de quelques renseignements sur l'auteur : statut (lycéen, étudiant, salarié, etc), numéro de téléphone (fixe et/ou portable), adresse postale et adresse électronique.

Dossiers en provenance de France uniquement :

Joindre trois enveloppes libellées à l'adresse du candidat aux formats suivants :

- un « prêt à poster » cartonné de 500 grammes, 248 x 328 mm, disponible à La Poste,

- et deux enveloppes 110 x 220 timbrées au tarif lettre en vigueur.

DATES LIMITES D'ENVOI

Candidats français : 1er avril 2013

Autres candidats : 1er mars 2013

MODALITES D'EXPEDITION

Envoi postal :

L'envoi postal est possible pour tous les candidats.

Il est obligatoire et seul accepté pour les dossiers en provenance de France, de Belgique, de Suisse ou du Luxembourg.

Chaque texte sera envoyé en double exemplaire, imprimé seulement sur le recto, les feuilles étant numérotées et agrafées (ni trombone, ni reliure).

Le dossier sera adressé à :

**Prix du Jeune Ecrivain
BP 40 055
31602 Muret Cedex**

Transmission électronique :

La transmission électronique n'est autorisée que pour les dossiers en provenance des pays autres que la France, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg.

En ce cas, la pièce d'identité devra être scannée.

Le dossier sera adressé à :

ae-pjef@orange.fr

Il ne devra en aucun cas être doublé par un envoi postal.

AUTRES DISPOSITIONS

Les dossiers incomplets ou adressés par télécopie ne seront pas retenus. Les textes non conformes au règlement seront refusés.

Un accusé de réception sera adressé au candidat avec un numéro d'enregistrement.

Les tapuscrits ne seront pas retournés.

Chaque participant garantit l'originalité du texte dont il est l'auteur.

Tout emprunt à des textes déjà publiés, y compris dans des journaux ou magazines, ou diffusés sur Internet, devra être expressément signalé.

Les décisions du Jury sont sans appel.

Chaque candidat recevra une fiche de lecture (une fiche par texte envoyé), ainsi qu'un exemplaire du recueil des textes primés l'une des années antérieures (Editions Buchet Chastel).